

## Réunion du 16 juin 2008

Début de séance à 20 h 40.

M. POTIER excusé ; M. SERRAU et LAFAGE excusés momentanément pour ce début de séance.

Election d'une secrétaire de séance (**obligation légale**) en la personne de Mme SOLIVEAU, désignée par le Maire. Vote à main levée.

La secrétaire de mairie est nommée secrétaire auxiliaire.

### Approbation des Procès-Verbaux des conseils municipaux du 31 mars, 8 avril, 5 mai :

- Composition du CCAS : malgré la remarque faite d'une **incompatibilité légale**, le maire refuse toute modification de la composition à savoir 4 membres parmi les élus et 4 parmi les non élus.
- Des corrections sont apportées sur le nombre de votes en particulier des budgets principaux et annexes qui étaient inexacts.
- Il est notifié que les PV ne transcrivent pas les questions diverses, réponse : « seules les questions importantes sont portées sur le PV ».
- Il est précisé que la chambre des métiers et le RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté – Education nationale) ne sont pas des associations et ne devraient donc pas imputer le budget associatif.

### Contrat temps libre présenté par la CAF – 21 heures

Il doit être renouvelé et concerne les activités menées par REISSA. Il est subventionné par la CAF. **Au bout d'une heure**, on conclut que :

- L'existant est repris ;
- Les nouveaux projets ne sont pas obligatoirement financés ;
- Les subventions sont en baisse ;
- Le contrat doit être signé avant le 1<sup>er</sup> juillet sachant qu'il est rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier.

Vote positif sur le principe. A revoir plus en détail avec demande du Maire d'une étude financière présentée par la CAF. Il est ajouté que la commune de Livernon participe pour les enfants pris en charge par REISSA, habitant les communes voisines rattachées à l'école.

### Délibération du CM pour une prestation de la MSA de 541.11 €.

Délibération pour modifier les statuts de la communauté de communes afin de lui conférer la compétence haut débit.

### Rapport de la commission voirie :

- L'accès direct sur la route étant dangereux, A GRIMAL demande un autre accès donnant sur le terrain communal qui est susceptible d'être viabilisé en plusieurs lots.
- Devis pour combler les trous ; la réalisation des travaux se fera en fonction du coût.
- Mas de Janduret : Mr A Bouyssou demande un accès pour les deux maisons neuves. Il est décidé de négocier avec lui.
- Mas de Charles : la demande de Mr G Bouyssou de faire un échange de terrain nécessite une enquête publique car la parcelle est communale. La réflexion est entamée et remise à la prochaine réunion.

### Rapport de la commission communication :

- Satisfaction de la commission sur la réunion regroupant certaines des associations livernonaises.

- Un bulletin trois fois par an sera distribué aux habitants dans les boîtes aux lettres l'trois personnes extérieures au CM. participant à cette commission. Corinne BERTI déplore qu'un appel plus large aux habitants de la commune n'ait pas été fait.
- Un cahier de suggestions est déposé en mairie ainsi qu'un « presse book » sur Livernon.
- L'association « Ceux de la Pierre Martine » demandent l'autorisation de mettre en état la grange de La Passerate où se tient la fête votive (dalle, compteur, eau courante). Le dossier est important et devra faire l'objet d'une prochaine réunion.

La communauté des communes souhaiterait louer tout l'étage. Le principe est acquis mais il est nécessaire de rencontrer le président pour fixer le montant du loyer.

Révision des loyers communaux : 1.36 % par an.

Nomination de deux délégués au SIVU marché couvert : Corinne Berti et Nicolas Réveillac.

Délégation au maire pour signer un avenant concernant une différence de 66 € sur une prestation de travaux faits au niveau du salon de coiffure.

Compte rendu formation des élus réalisé sur Cahors par Corinne Berti.

#### Questions diverses :

- Daniel Clouet demande qui est le porteur du projet de la station service à côté de la supérette.  
Réponse du Maire : JC Laurent y travaille nous en saurons un peu plus à la fin du mois. S'il ne peut pas la faire, la commune sera amenée à la faire.
- Sécurité école : le problème de la signalisation est encore posé à proximité de l'école, problème de vitesse dans le foirail.
- Mise en place de miroirs à trois endroits, renouvelée.
- Facturation SAUR : lettre d'information aux abonnés de la décision prise!
- Daniel Clouet pose la question concernant la terre du Colombier distribuée à certains habitants. Le Maire répond « qu'il ne s'agit nullement de terre végétale conservée pour la commune mais uniquement de remblais. De plus d'autres habitants de la commune en ont aussi bénéficié en fonction des demandes formulées à la mairie ».
- Présentation par le Maire d'une demande écrite de Christophe Poussange pour l'achat d'un terrain communal à la caserne des pompiers. C Berti « Il serait intéressant de recenser les terrains communaux à vendre et les demandes écrites d'achats formulées en mairie afin que cela soit porté à la connaissance de tous les élus qui peuvent être individuellement sollicités ».

La séance est levée à 0h 15.